



**PROAGRI**  
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



**AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

# Conseil en agriculture biologique

## Les **+** OBJECTIFS

→ Conseiller les agriculteurs engagés ou certifiés en agriculture biologique dans leurs choix techniques : conduite de culture, fertilisation, protection des cultures...

## Pour QUI ?

→ Tous les agriculteurs et viticulteurs en conversion ou certifiés en agriculture biologique.

# Service et prestation

## Nos solutions d'accompagnement



### NOTRE SERVICE :

- Conseil technique ponctuel à la parcelle selon la demande :
  - Visite sur demande chez l'agriculteur pour résoudre les problèmes techniques liés à la production.
  - Compte-rendu écrit de diagnostic et de conseil laissé à l'issue de l'entretien.
- Suivi pluriannuel de 3 ans après conversion bio : la mise en place d'un suivi, les trois premières années suivant l'engagement, permet d'accompagner la mise en place des changements sur l'exploitation. Ce suivi sera adapté à la demande de l'exploitant en fonction de ses besoins ou difficultés.
  - Appui d'un conseiller technique, à hauteur de 2 visites par an les trois premières années, pour conseiller les agriculteurs dans les domaines de la conduite et protection des cultures, fertilisation, rotation.



*Au niveau économique : après l'engagement en bio, un suivi de gestion technico-économique peut être proposé (voir offre de service correspondante).*

### BÉNÉFICIE CLIENT :

- Avis neutre et professionnel.
- Expertise technique actualisée en continu.
- Bonne connaissance des systèmes de production en bio.
- Suivi pluriannuel des exploitations après leur conversion en bio.



NB : pour l'accompagnement avant la conversion en bio, voir offre de service « accompagnement pour la conversion en agriculture biologique ».

### DOCUMENTS REMIS :

- À l'issue du rendez-vous, un compte rendu écrit de diagnostic et de conseil vous sera remis.



## Infos pratiques

#### \*\* Responsable des conseillers à l'utilisation des produits pharmaceutiques

La Chambre d'agriculture Alsace est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

#### \* Conseil à l'utilisation des produits pharmaceutiques

#### Contacts

Pauline LEBLANC  
06 73 49 14 16  
pauline.leblanc@alsace.chambagri.fr

Béryle CRÉPIN  
03 89 20 97 41  
beryle.crepin@alsace.chambagri.fr

#### Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet :  
[www.alsace.chambre-agriculture.fr](http://www.alsace.chambre-agriculture.fr)

*Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.*

